

Renseignements généraux sur la réunion			
		Date de la réunion :	2016-06-05
Lieu de la réunion :	La Chapelle, Chemin Gémont	Heure de la réunion :	13:00
Réunion convoquée par :	Diane Lalonde	Durée de la réunion :	2h30
Notes préparées par :	Diane Lalonde	Notes préparées le :	2016-09-10
Raison d'être de la réunion :	Assemblée annuelle des membres de l'Association des propriétaires du lac Gémont – 5 juin 2016		
Participants :			
Membres présents (21 présences)		Membres absents (42 absences)	
• M. Arbour (membre 10)		• M. Asselin (membre 20)	
• M. Bigras – Calvé (membre 60)		• Mme Bartsch (membre 30)	
• M. Caron (membre 97)		• M. Beaulieu (membre 40)	
• Mme. Bissonnette (membre 115)		• M. Bédard (membre 45) (** non votant)	
• M. Côté (membre 120)		• M. Blanc Paque (membre 70)	
• Mme Toupin (membre 150)		• M. Blais (membre 75) (** non votant)	
• M. Duquette (membre 166)		• M. Bourque (membre 80)	
• M. Farand (membre 180)		• M. Boychuk (membre 92)	
• M. Gravel (membre 220)		• M. Gabriel (membre 95)	
• M. Lafrenière (membre 280)		• M. Chalifoux (membre 100)	
• Mme Lalonde (membre 290)		• M. Charland (membre 110)	
• M. Laniel-Laprise (membre 302)		• M. Culurides (membre 122)	
• M. Leblanc (membre 310)		• Mme Kenza El Alaoui (membre 135) (** non votant)	
• Mme S. Marchildon (membre 320)		• M. Mustapha El Alaoui (membre 137) (** non votant)	
• M. Mincoff (membre 350)		• Mme Nolet (membre 140)	
• Mme L. Morency-Marchildon (membre 380)		• M. Hubert Dorris (membre 163)	
• M. Paquette (membre 400)		• M. Eberwein (membre 170)	
• Mme Gagnon-Placido (membre 442)		• M. Frégeau (membre 190)	
• M. Riel (membre 460)		• M. G-E Gagnon (membre 192)	
• M. Sabbagh (membre 470)		• M. Gamache (membre 194) (** non votant)	
• M. Shapcott (membre 475)		• M. JF Gauthier (membre 195)	
•		• Mme Godbout (membre 200)	
•		• M. Hauss (membre 225)	
•		• M. Jost (membre 250)	
•		• M. Jubinville-Quenneville (membre 255)	
•		• M. Létourneau (membre 315)	
•		• M. MacMillan (membre 325)	
•		• Mme Leduc (membre 335)	
•		• M. Millette (membre 340)	

•	• M. Moreau (membre 360)
•	• M. Nicolas (membre 384) (** non votant)
•	• M. Ouimet (membre 385)
•	• M. Ouellette (membre 390)
•	• M. Paradis (membre 405)
•	• Mme Julie Perreault (membre 410) (** non votant)
•	• M. André Pilon (membre 430)
•	• M. Richards (membre 450) (** non votant)
•	• M. Sigouin (membre 480)
•	• M. Tiburcio (membre 485)
•	• M. Tétreault (membre 490)
•	• Fiducie Patrick Denault (membre 505)
•	• M. Vilkosevsky (membre 525)

(**) 8 membres « non-votant » ayant un solde non payé de la cotisation au moment de l'assemblée.

Ordre du jour de la réunion		
N° de sujet	Sujet	Durée prévue
1	Vérification du quorum et ouverture de l'assemblée	
2	Nomination du président et de la secrétaire de l'assemblée	
3	Adoption de l'ordre du jour	
4	Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 7 juin 2015	
5	Registre des membres et cotisations non payées	
6	Qualité de l'eau du lac Gémont	
7	Nouvelle ligne Hydro-Québec	
8	Résumé des activités 2015 (période juin 2015 à mai 2016)	
9	États financiers au 31 décembre 2015	
10	Ratification des actes des administrateurs	
11	Facturation de la cotisations et convocations à l'assemblée annuelle par courriel	
12	Radeaux pneumatiques sur le lac	
13	Entretien des chemins et pierres sur les terrains/fossés par la municipalité	
14	Projets pour 2016 (période juin 2016 à mai 2017)	
15	Budget 20165	
16	Activités communautaires en 2016	
17	Élection des administrateurs	
18	Varia	
19	Levée de l'assemblée	

N° de sujet :	1	Sujet :	Vérification du quorum et ouverture de l'assemblée
----------------------	---	----------------	--

Au 5 juin 2016, l'Association a 63 membres:

55 membres en règle (ont payé la cotisation annuelle)

8 membres ne sont pas en règle car ils ont un solde à payer pour la cotisation annuelle au moment de l'assemblée :

Règlement sur le quorum

Le règlement 1 article 120 de l'association modifié en juin 2014 exige qu'un minimum de 20% des membres en règle soit atteint à l'ouverture de l'assemblée.

Un minimum de 11 membres présents (20% x 55) est requis pour le quorum.

La compilation des présences indique 21 membres présents alors le quorum est atteint et on peut tenir l'assemblée générale annuelle.

Règlement sur le scrutin :

Le règlement 1 article 120 exige la majorité simple c'est-à-dire 50% + 1 des membres présents pour le scrutin.

Pendant l'assemblée, la majorité simple sera atteinte avec **11 votes** :
1 vote + 50% des 21 présences.

N° de sujet :	2	Sujet :	Nomination du président et de la secrétaire de l'assemblée
----------------------	---	----------------	--

Nomination du président et de la secrétaire de l'assemblée

Il est proposé que :

- Le président de l'assemblée soit André Paquette;
- La secrétaire de l'assemblée soit Diane Lalonde.

Proposé par : M. Lalonde (290)

Appuyé par : M. Leblanc (310)

Accepté à l'unanimité.

N° de sujet :	3	Sujet :	Adoption de l'ordre du jour
----------------------	---	----------------	-----------------------------

Le président informe les membres que l'ordre du jour était accessible sur le site de l'Association et qu'une version papier est disponible à la table d'inscription à l'entrée de la chapelle :

1. Inscription et cocktail de bienvenue
2. Vérification du quorum, Ouverture de l'assemblée
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 7 juin 2015
5. Registre des membres et cotisation non payées
6. Qualité de l'eau du lac Gémont
7. Nouvelle ligne d'Hydro-Québec
8. Résumé des activités de 2015 :

Corvée, 3 concerts, Repas communautaire, Castors, Peinture devant chapelle

9. États financiers
10. Ratification des actes des administrateurs
11. À l'avenir, cotisations et convocations des membres par courriel
12. Radeaux pneumatiques sur le lac
13. Entretien des chemins et pierre sur les terrains et dans les fossés
14. Projets pour 2016 : Pavage, Éclairer l'enseigne, Fleurs au pont, Quai à l'île, entretien chapelle (peinture clocher, peintures fenêtres, joints)
15. Budget 2016
16. Activités prévues en 2016 : Concerts les 1er et 19 août) et Repas communautaire 13 août
17. Élection des administrateurs
18. Varia
19. Levée de l'assemblée

Le président d'assemblée demande aux membres s'il y a des sujets;
Aucun changement n'est demandé par les membres pour l'ordre du jour.

Il est proposé par M. Riel d'ajouter au varia le sujet CASTOR.

Il est proposé que l'ordre du jour soit modifié avec le sujet varia CASTOR :

Proposé par : M. Riel (460)

Appuyé par : Mme S. Marchildon (320)

Accepté à l'unanimité.

N° de sujet :	4	Sujet :	Adoption du procès-verbal de l'assemblée annuelle du 7 juin 2015
----------------------	---	----------------	--

Le procès-verbal du 7 juin 2015 a été déposé sur le site internet de l'association et les membres ont été informés par courriel d'en prendre connaissance avant l'assemblée.

Le président demande si des corrections sont requises au procès-verbal du 7 juin 2015; aucune correction n'est demandée.

Il est proposé d'adopter le procès-verbal du 7 juin 2015:

Proposé par : M. Lalonde (290)

Appuyé par : M. Leblanc (310)

Accepté à l'unanimité.

N° de sujet :	5	Sujet :	Registre des membres et cotisations non payées
----------------------	---	----------------	--

Nouveaux membres

La secrétaire, Diane Lalonde, informe qu'il y a 3 nouveaux membres qui ont joint l'Association depuis la dernière assemblée annuelle :

1. Horacio Tiburcio de Pointe-Claire (vente du 2^e terrain de M. Leblanc)
2. Hélène Bissonnette et Alain Comtois de Blainville (Vente du 2e terrain de Mme Ménard sur la route 364)
3. Guylaine Daigle et Daniel Gamache de Val-d'Or (vente maison de Sylvain Millette sur la route 364)

La secrétaire, Diane Lalonde, souhaite la bienvenue à Hélène Bissonnette et Alain Comtois de Blainville qui sont présents à l'assemblée.

Ajustement au fichier des membres

Il y a également 3 autres nouveaux membres qui ont été identifiés par le conseil suite à une vérification des cadastres. Le membre vendeur n'avait pas avisé l'Association de la vente et les notaires n'ont pas l'obligation d'informer l'Association inscrite sur l'acte notarié de la vente.

Le conseil étant tenu de s'assurer de percevoir le paiement des cotisations alors ces membres ont eu à payer des cotisations pour des années antérieures; Diane Lalonde rappelle aux membres l'importance d'aviser l'Association dès qu'il y a une vente/achat ou changement d'adresse ou de courriel.

1. 9244-9040 Québec Inc a Philippe Bédard (achat en août 2013)
2. El Alaoui Kenza) (Terrain arrière de celui de Mustapha) (achat en sept 2013)
3. El Alaoui Mustapha (Terrain en bordure de l'eau entre maison de M. Mincoff et maison de M. Hauss) (achat en déc. 2013)

Membres ont quitté l'Association :

Aucun membre a quitté suite à la vente de leur dernier terrain/maison.

Formulaire - REGISTRE DES MEMBRES

Diane Lalonde invite les membres à compléter / mettre à jour le formulaire REGISTRE DES MEMBRES s'ils ne l'ont pas déjà fait.

Ce formulaire sert principalement à rejoindre le membre ou son représentant dans l'éventualité qu'une intervention rapide serait requise pour leurs propriétés sur le site (ex. feu, inondation, vol,...)

Communiqués aux membres

Les communiqués de l'Association sont envoyés seulement aux membres qui fournissent une adresse courriel.

Cotisations annuelles

Diane Lalonde rappelle aux membres divers règlements concernant la cotisation annuelle.

1. Montant de la cotisation
Le 27 décembre 2013, le conseil de l'Association a décidé de réduire la cotisation annuelle de \$300 à \$200 compte-tenu que les travaux majeurs à la chapelle qui nécessitaient des déboursés importants ont été réalisés.
2. Cotisation payable en janvier de chaque année
Règlement 1 article 106 :
« La cotisation annuelle est exigible au premier jour de l'année financière de L'Association. Les cotisations annuelles peuvent être révisées suite à une résolution de ses membres adoptée en Assemblée générale ».

Diane Lalonde demande aux membres d'envoyer le paiement sur réception de la facture en janvier afin d'éviter :

1. Des rappels postaux et téléphoniques répétitifs par le conseil
 2. L'inscription de « membre n'a pas payé la cotisation annuelle » à leur nom au procès-verbal de l'assemblée annuelle publié sur le site de l'Association.
 3. Les frais d'une lettre recommandée pour l'avis de « poursuite à la cour des petites créances »
3. Inscription du numéro du numéro membre sur le chèque remis à l'Association
Diane Lalonde demande aux membres d'inscrire leur « numéro de membre » sur le chèque envoyé à l'Association.

Il arrive que le signataire du chèque reçu pour la cotisation :

- N'est pas au nom du membre concerné (ex. nom compagnie)
 - Ne permet pas de distinguer entre 2 membres ayant le même nom (ex. Marchildon).
4. Poursuite pour cotisations annuelles non payées
A l'assemblée de l'automne 2011, les membres ont demandé au conseil d'administration de prendre les moyens pour s'assurer de percevoir le paiement des cotisations annuelles.

Dans le passé, le conseil a obtenu des jugements favorables à la cour des petites créances pour des poursuites et les paiements ont été perçus par des huissiers.

Tous les frais d'ouverture de dossier à la cour, d'enregistrement sont ajoutés au montant des cotisations non payées ce qui peut doubler ou tripler le montant de la cotisation non payée.

A ce jour, 8 membres sont en retard de paiement dont 2 montants importants.

Combinaison pour le cadenas à l'accès au lac

Pour obtenir le code, il faut faire la demande à la boîte courriel de l'Association :
lacgemont@gmail.com

Courriel à la boîte LacGemont@gmail.com

Certains membres inscrivent systématiquement le courriel de l'Association dans tous leurs communiqués et ainsi plusieurs courriels non pertinents pour l'Association sont reçus à l'Association.

N'inscrire l'Association à titre de destinataire ou copie conforme (cc, cci.) de seulement les courriels concernés par l'Association.

Rappel de règlements - changement de propriétaire :

Règlement I article 104 :

« Mise à jour du registre des membres. Dans le but de garder le registre des membres exact en tout temps, chaque membre a l'obligation d'aviser aussitôt l'Association, d'un changement en tout ou en partie de la propriété de ses lots. Les administrateurs verront à prendre les mesures pour inciter les membres à s'y conformer.

En informant l'Association, vous vous assurez d'être informé rapidement d'événements via votre courriel; vous éviterez également de recevoir une facture pour une cotisation qui ne vous concerne plus si vous n'êtes plus propriétaire.

Vente de terrain avec ou sans maison :

Un propriétaire paie une seule cotisation peu importe le nombre de terrains.

Lorsqu'il vend son dernier terrain, le propriétaire doit s'assurer que le notaire réclame de l'acheteur la partie de la cotisation annuelle non utilisée pour l'année de la vente.

L'Association ne rembourse aucune cotisation.

L'Association facture la cotisation généralement seulement pour les années complètes subséquentes à l'année de la vente sauf rare exception

Rappel du règlement - nouvelles constructions :

Règlement numéro 2

Ce règlement décrit les règles relatives aux immeubles des membres de l'Association des propriétaires du Lac Gémont Inc. présents sur le territoire de la Seigneurie de la Chapelle.

En vertu du règlement 2, les plans et devis des résidences et des dépendances devront être transmis à l'Association pour acceptation par le comité d'architecture de l'Association.

L'Acceptation par l'Association ne concerne que ce qui est relatif aux règlements de l'Association; en tout temps, le membre doit s'assurer de respecter les règles des autorités municipales ou autres autorités concernées.

N° de sujet :	6	Sujet :	Qualité de l'eau du lac Gémont
----------------------	---	----------------	--------------------------------

Réseau de Surveillance Volontaire des Lacs - analyses d'eau du lac

Un des rôles de l'Association est de protéger le lac; à chaque année, il y a prise d'échantillons d'eau à trois moments pendant l'été et interprétation du résultat par le Ministère de l'environnement afin de s'assurer que la condition du lac ne se détériore pas.

André Paquette informe qu'il y a eu prélèvement d'échantillons d'eau en juin, juillet, août.

Les résultats des analyses d'eau du lac Gémont sont sensiblement similaires aux années précédentes et il n'y a pas lieu de s'inquiéter : phosphore normal, transparence adéquate à 3 - mètres de profondeur (typique pour les lacs des Laurentides).

RAPPEL :

Il est important que les membres riverains ne touchent pas la végétation sur les 15 premiers mètres de la rive afin que l'eau de ruissellement soit filtrée par cette végétation.

M. Riel suggère qu'un avis périodique soit envoyé aux membres « PECHE INTERDITE AVANT <date> » ou installer une affiche sur le site près pancarte TERRAIN PRIVE...

N° de sujet :	7	Sujet :	Nouvelle ligne d'Hydro-Québec
----------------------	---	----------------	-------------------------------

André Paquette, qui assiste à plusieurs comités municipaux, informe que la municipalité a atteint son dernier recours.

Le tracé retenu à ce jour par Hydro-Québec n'a pas d'impact sur les environs du lac Gémont.

N° de sujet :	8	Sujet :	Résumé des activités 2015 (période juin 2015 à mai 2016)
----------------------	---	----------------	--

Les membres du conseil présentent les diverses activités réalisées et répondent aux demandes de précisions des membres.

Corvée :

Plusieurs membres ont participé à la corvée de ramassage/ nettoyage des fossés sur les chemins la Chapelle et Sulpiciens suite aux travaux d'émondage fait par Hydro-Québec l'automne précédent.

Chapelle

3 concerts :

2 concerts organisés par l'Association
1 concert organisé par la municipalité
Tous les billets ont été vendus pour ces événements.

Souper communautaire 2015

Le souper communautaire 2015 à la chapelle a eu lieu le 1 août.

Le traiteur retenu pour 2015 était le restaurant LA GRANGE; le menu était un choix entre 3 mets : lasagne à la viande, saucisses de Bari ou poulet parmigiana; le buffet inclut choix 3 salades et un dessert maison.

Il y a eu 40 présences et le coût par couvert pour le traiteur était de \$25+tax+service; le coût total est de \$1320.

Les frais de repas ont été payés entièrement par l'Association

Peinture de la chapelle

Il n'y a pas eu de peinture car une location de nacelle semble être nécessaire à cause de la hauteur.

Installation de bassin de rétention dans les fossés de la 364

Il y a eu nettoyage des fossés de la route 364 par un sous-traitant du ministère des travaux publics; ce dernier aurait dû nettoyer seulement le fond du fossé; ayant une pelle mécanique trop grosse alors il a retiré de la végétation dans le fossé qui a eu pour conséquence que l'eau du lac était brouillé par les débris des ruissellements; le conseil a avisé la municipalité et le ministère des transports a aménagé des monticules de roches aux extrémités des fossés afin de filtrer l'eau avant son déversement dans le lac.

Représentations au sujet de l'asphaltage des chemins de la chapelle et des sulpiciens

Il y a eu plusieurs changements dans le personnel de la municipalité et aucun transfert de dossiers entre les diverses personnes; actuellement, il n'y a pas de directeur général alors le conseil attend une nomination avant de continuer les dossiers.

Présence de l'Association a divers comités :

1. Comité de l'environnement municipal

2. Au regroupement des associations de lac

Rencontre avec le gérant des travaux publics de la municipalité – abat poussière

La municipalité procède à 1 ou 2 épandages d'abat-poussière; elle ne peut s'engager à des épandages additionnels selon le chemin; de plus, l'Association ne peut faire l'épandage elle-même (produits, règlements, ...)

Dès que le conseil constatera qu'un épandage est requis alors la municipalité sera avisée; cette dernière décidera si elle fera suite à la demande/plainte.

Représentations auprès de la municipalité pour obtenir des bornes sèches

Dépendamment des compagnies d'assurance, la prime d'assurance peut varier selon la distance de la caserne et la distance/présence de bornes d'eau.

Il y a quelques années suite à la construction d'une caserne « satellite » à proximité du site, les propriétaires ont eu une baisse importante de la prime.

Pour obtenir une autre réduction de prime, il faudrait avoir une borne d'eau installée qui serait utilisée par les pompiers comme source d'approvisionnement.

La municipalité a planifié l'installation de plusieurs bornes-sèches à son budget en 2015; le lac Gémont est un lac sélectionné pour l'évaluation d'un emplacement pour la borne-sèche. Le conseil suivra le dossier avec la municipalité en 2015.

Envoi des cartes de Noël aux membres

Si vous avez des suggestions de photos alors soumettez-les au conseil via le courriel de l'Association.

Collecte d'informations pour l'asphaltage des chemins (Bernard)

Des informations ont été obtenues et seront diffusées dans le point « projets 2015 » à l'ordre du jour.

Panneau électrique et éclairage boîte aux lettres. »

Il y a eu installation d'une boîte électrique et d'éclairage près de l'enseigne Seigneurie de la chapelle.

Ce panneau électrique servira éventuellement pour la pompe et des boîtes à fleurs au pont.

Trappeur

La municipalité a été informé des dommages causés par les castors aux terrains de certains membres; elle a envoyé des trappeurs pendant la période autorisée.

Le problème est revenu en amont dans la rivière et l'Association a eu recours à des trappeurs à ses frais.

Chemin sur le pont

Les membres demandent que la municipalité procède aux remplacements de certaines planches du tablier du pont qui ont été endommagées avec les années et représentent un risque de dommage/blessure.

N° de sujet :	9	Sujet :	États financiers au 31 décembre 2015
----------------------	---	----------------	--------------------------------------

André Paquette informe les membres sur l'état des recettes au 31 décembre 2015 et donne les explications sur les revenus et dépenses inscrits aux états.

Aucune taxe n'est réclamée pour le terrain de l'accès au lac car il y a plusieurs droits de passages/servitudes pour le terrain (la MRC accepte de ne charger aucune taxe).

Il y a eu un surplus de \$2,704, l'année 2015 se termine avec un surplus cumulatif de \$12,884.

M. Mincoff demande au conseil un plan sur 5 ans du fonds réserve.

Il est proposé d'accepter l'état financier 2015 présenté :

Proposé par : M. Caron (97)

Appuyé par : M. Riel (460)

Accepté à l'unanimité

N° de sujet :	10	Sujet :	Ratification des actes des administrateurs
----------------------	----	----------------	--

Il est proposé de ratifier les actes des administrateurs :

Proposé par : M. Leblanc (310)

Appuyé par : M. Côté (120)

Accepté à l'unanimité

N° de sujet :	11	Sujet :	Facturation de la cotisations et convocations à l'assemblée annuelle par courriel
----------------------	----	----------------	---

Vote pour la carte de Noël :

Les membres du conseil proposent que dorénavant la carte de Noël soit transmise électroniquement et seulement aux membres ayant un courriel.

Résultat du vote à main levée lors de l'assemblée :

- Par la poste seulement : 5 personnes
- Par courriel : 11 personnes
- Pas carte de Noël : 0 personnes

Il est décidé par la majorité des membres présents que la carte de Noël soit transmise électroniquement et seulement aux membres ayant un courriel

Proposé par : M. Leblanc (310)

Appuyé par : M. Côté (120)

Accepté à l'unanimité

Mode d'envoi pour la facturation pour la cotisation annuelle

Les membres du conseil proposent que dorénavant la facturation de la cotisation annuelle soit transmise par courriel pour les membres ayant fourni un courriel; les membres sans courriel seront facturés par la poste ou par téléphone:

Accepté à l'unanimité

Mode d'envoi pour la convocation à l'assemblée annuelle

Les membres du conseil proposent que dorénavant la convocation à l'assemblée annuelle soit transmise seulement par courriel; les membres sans courriel devront consulter le site de l'association en avril pour connaître la date et l'ordre du jour de l'assemblée annuelle.

Accepté à l'unanimité

Communications :

Il est demandé que le fichier des membres indique la préférence pour les communications aux membres : courriel, poste ou aucune communication.

Une communication auprès des membres devrait être fait à ce sujet.

N° de sujet :	12	Sujet :	Radeaux pneumatiques sur le lac
----------------------	----	----------------	---------------------------------

Des membres se sont plaints au conseil de la présence de radeaux pneumatiques flottants loin des rives qui représentent un risque de sécurité et d'esthétique pour le site; ces radeaux aux couleurs vives et souvent dégonflés « dénaturent » le paysage naturel du site.

Roulotte :

Un règlement municipal permet l'installation d'une roulotte sur un terrain seulement s'il y a un permis de construction en vigueur (moins 1 an).

Le conseil vérifiera s'il y a un règlement municipal interdisant de laisser flotter des radeaux; si oui, le conseil avisera M. Mincoff et M. Gagnon, propriétaires des radeaux, qu'ils enfreignent le règlement.

Il est proposé de procéder à un changement ou ajouter un règlement aux règlements de l'association concernant les objets flottants sur le lac :

Proposé par : M. Shapcott (475)

Appuyé par : M. Riel (460)

Accepté à l'unanimité

N° de sujet :	13	Sujet :	Entretien des chemins et pierres sur les terrains/fossés par la municipalité)
----------------------	----	----------------	---

Des membres se sont plaints au conseil des dommages aux bordures des terrains causés par la machinerie de la municipalité utilisée lors de l'entretien des chemins l'hiver / printemps : (dénéigement et nivellement du chemin); de plus, la grande quantité de roches déplacées pendant l'hiver et tassés sur le bord du chemin bloque les fossés... ceci cause du débordement des fossés et endommage le chemin.

N° de sujet :	14	Sujet :	Projets pour 2016 (période juin 2016 à mai 2017)
----------------------	----	----------------	--

Analyses d'eau du lac – RSVL et coliformes

Il y aura probablement un ajout de l'analyse des coliformes aux analyses d'eau du MEQ.

Pavage

Un document détaillé a été remis aux membres indiquant par terrain :

Un coût fixe de \$10,377 avant les taxes par terrain

ou

Un coût périodique de \$692 + intérêts par année sur le compte municipale (pour la durée du remboursement total)

Les membres intéressés au pavage compte-tenu de ces coûts et demeurant sur le chemin la Chapelle et Sulpiciens doivent signer le document; 27 signatures sont requises pour soumettre une demande officielle à la municipalité.

Divers projets : Éclairage de l'enseigne, quai et boîte à fleurs et peindre la façade de la chapelle
Maintenant qu'une source électrique est installée, on peut procéder en 2016 à :

- Installer un éclairage / cellule photoélectrique ou minuterie pour l'enseigne Seigneurie de la chapelle sur la route 364 près du pont
- Installer pompe et boîtes à fleurs au pont; Mme Collacone offre ses services pour les boîtes à fleurs.

Il est également proposé d'ajouter une passerelle (\$125) de la rive de l'île au quai actuel à l'île
Et de louer une nacelle pour peindre la chapelle.
Le conseil a évalué le coût total à \$3,500:

Il est proposé un budget de \$2,000 en 2016 pour une partie des travaux et que les travaux restants fassent l'objet du budget d'une autre année :

Proposé par : M. Riel (460)

Appuyé par : M. Mincoff (220)

Accepté à l'unanimité.

Concerts à la chapelle – 1 août & 19 août

1 août - PM : concert musical d'un camp musical

19 août (soir) – soprano (Isabelle Metwalli) et pianiste (Enzo De Rosa) qui chanteront des musiques de film avec visionnement sur écran d'extrait de certains de ces films; il s'agit d'un concert qui a été présenté à plusieurs occasions au Québec et qui est apprécié.

Des invitations aux concerts par courriel seront envoyées aux membres.

Des billets peuvent être achetés via le site de l'Association.

Les membres sont invités à réserver le plus tôt possible leurs billets sur le site car le nombre de sièges dans la salle est limité.

Souper communautaire

Les membres sont consultés pour connaître la préférence sur le genre de repas entre :

1. Un repas « potlock » où chaque membre apporte un mets
2. Un repas complet servi par un traiteur

Résultat du vote à main levée lors de l'assemblée :

1. Potlock: 5 personnes
2. Traiteur : 13 personnes

Il est décidé par la majorité des membres présents que le repas provienne d'un traiteur :

Proposé par : M. Leblanc (310)

Appuyé par : M. Lalonde (120)

Accepté à la majorité simple

Au cours des 2 dernières années, les frais de repas ont été payés entièrement par l'Association.

Le coût du couvert pour un menu convenable devient de plus en plus onéreux pour l'Association; par exemple, le coût moyen est d'environ \$45.00 du couvert + 15% taxes et 15% pourboire ce qui fait un total de \$58.00 du couvert; le coût du repas pour le membre et son accompagnateur représente \$116.00 .

Les membres sont consultés pour le montant contribué par l'Association pour le repas communautaire:

1. Aucun montant payé par l'Association et le membre paie pour son couvert et le couvert de ses invités
2. Coût partagé 50% payé par l'Association et 50% par le membre; dépôt exigé et non remboursable lors de la réservation.
3. Coût entièrement payé par l'Association

Résultat du vote à main levée lors de l'assemblée :

1. Aucun montant payé par l'Association : 0 vote
2. Coût partagé 50% - 50% Potlock: 21 votes
3. Coût entièrement payé par l'Association: 0 vote

Il est décidé à l'unanimité que le coût du repas pour les prochaines années soit partagé 50%-50% entre les membres venant aux repas et l'Association :

Proposé par : M. Leblanc (310)

Appuyé par : M. Lalonde (220)

Accepté à l'unanimité

Il est décidé à l'unanimité qu'à partir de 2017, un dépôt par carte de crédit sera exigé lors de la réservation du repas communautaire et ce montant sera non remboursable; le montant exigé exclura la contribution de l'Association.

N° de sujet :	15	Sujet :	Budget 2016
----------------------	----	----------------	-------------

André Paquette informe les membres du budget prévu pour la prochaine année en identifiant les dépenses récurrentes et non-récurrentes (à chaque année) :

Revenu \$11,475

Dépenses \$11,050

Surplus de \$425

Ce budget portera le solde cumulatif à \$13,309 à la fin 2016.

Il est proposé d'accepter le budget 2016 présentés :

Proposé par : M. Riel (460)

Appuyé par : M. Mincoff (180).

Accepté à l'unanimité

N° de sujet :	16	Sujet :	Activités communautaires en 2016
----------------------	----	----------------	----------------------------------

Repas communautaire :

Diane Lalonde informe les membres que le conseil a choisi la date et le traiteur pour le repas communautaire car les traiteurs pouvaient ne plus être disponibles si on attendait l'assemblée annuelle.

Pour l'été 2016, le conseil:

- La date du repas sera samedi le 13 août 2016
- Le traiteur est « Basilika » de St-Adolphe d'Howard
- Le traiteur se charge du service, réchauds, transport, vaisselle, ...
- Le menu est un repas chaud servi aux tables et est composé de :
Canapés au cocktail, soupe carotte-gingembre, salade, grillades 3 viandes – 3 choix de dessert maison.
- Le coût du menu avec service est de \$43.50/personne +taxes
- Un minimum 45 personnes est exigé pour un coût total avec taxes et service de \$2,250
- Les frais du repas seront entièrement payés par l'Association.
- Les membres n'ont qu'à apporter leurs boissons.

Mme Lalonde informe les membres qu'un courriel présentant l'horaire et demandant la confirmation de présences leur sera envoyé avant la mi-juillet.

N° de sujet :	17	Sujet :	Élection des administrateurs
----------------------	----	----------------	------------------------------

2 postes sont libres au conseil en remplacement de :

- Diane Lalonde, secrétaire
- Martin Lafrenière, administrateur

Ayant aucun membre offrant leur candidature lors de l'assemblée alors Diane Lalonde et Martin Lafrenière acceptent de conserver leurs postes mais pourront se retirer du conseil en cours de mandat.

Ainsi, le conseil d'administration proposé pour la nouvelle année est le même que le conseil actuel c'est-à-dire :

Éric Farand (180), Martin Lafrenière (280), Diane Lalonde (290), Robert Laniel (302), André Paquette (400)

Il est proposé d'accepter de renouveler le conseil d'administration actuel:

Proposé par : M. Riel (460)
Appuyé par : M. Sabbagh (470)
Accepté à l'unanimité

N° de sujet :	18	Sujet :	Varia
----------------------	----	----------------	-------

CASTOR :

M Riel demande que seulement des petites ouvertures soient faites dans les barrages des castors au lieu de défaire le barrage entièrement.

N° de sujet :	19	Sujet :	Levée de l'assemblée
----------------------	----	----------------	----------------------

Il est proposé de lever l'assemblée :

Proposé par : M. Riel (460)
Appuyé par : M. Sabbagh (470)
Accepté à l'unanimité

Levée de l'assemblée à 15h30.